

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

Ordre du jour :

1. Délibération donnant possibilité à l'exécutif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2022 et ce dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 en précisant le montant et l'affectation des crédits.

- Chapelle Saint Goulven : 10 000 € (Trégor Bati Pierre, travaux en cours)

- Chapelle Saint Carré : 10 000 € (Etude architecte en cours)

Délibération.

Vote : Unanimité

2. Délibération autorisant le Maire à signer la Convention Territoriale Globale qui doit être signée avec la CAF et l'ensemble des communes du territoire avant le 31 décembre. Il convient d'approuver les enjeux et les objectifs de la convention.

Convention Territoriale Globale / Proposition de délibération

Par délibération en date du 2 février 2021, Lannion – Trégor Communauté a lancé l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale qui doit être signée avec la CAF et l'ensemble des communes du territoire avant le 31 décembre 2021.

Pour rappel, la CAF des Côtes d'Armor, conformément aux directives de la CNAF, doit mettre en œuvre avec les EPCI du département et leurs communes à partir du 1^{er} janvier 2022, une contractualisation pluriannuelle. Jusqu'alors cette contractualisation était périmétrée et concernait exclusivement les politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse. Elle donnait lieu à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse.

A partir du 1^{er} janvier 2022, elle doit se traduire par l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) portant sur des enjeux communs à la CAF et aux collectivités.

Sur le territoire de Lannion – Trégor Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 3 enjeux identifiés dans le cadre d'un diagnostic préalable issu du projet de territoire approuvé par le Conseil communautaire en juin 2021 et complété par un portrait de territoire élaboré par la CAF des Côtes d'Armor :

- L'animation de la vie sociale
- Les solutions innovantes en matière de logements
- L'accès aux droits et aux services

L'Analyse des Besoins Sociaux, en cours d'élaboration et pilotée par le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté, permettra d'identifier les enjeux sociaux du territoire et des pistes

de travail pour la rédaction des schémas Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Accompagnement des Personnes âgées.

La Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion – Trégor Communauté avant le 31 décembre. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les maires du territoire et le Président de LANNION-TREGOR Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention territoriale Globale (*Projet de CTG en annexe*).

VU la délibération 2021_0017 du Conseil communautaire de LANNION-TREGOR Communauté en date du 2 février 2021, approuvant l'accord de méthode préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre LANNION – TREGOR Communauté et la CAF des Côtes d'Armor,

Le Conseil municipal est invité à :

- Approuver les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale,
- Autoriser le maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale.

Délibération.

Vote : Unanimité

3. Questions diverses.

- Proposition d'augmentation de la participation communale à la cotisation des employés à la MNT (Prévoyance pour maintien de salaire, invalidité, décès...)

Participation communale actuelle : 15 € par mois pour les titulaires à temps complet et 4,35 € pour l'employée à temps non complet.

Proposition du conseil de passer à 36 € par mois pour les titulaires à temps complet et 12 € pour l'employée à temps non complet représentant environ 50 % de prise en charge par la commune.

Obligation de saisir le comité technique paritaire avant toute délibération.

Avis du conseil : Accord unanime

POUR INFO : Compte tenu des préconisations des services de l'Etat, les vœux de la municipalité prévus le Dimanche 9 janvier 2022 et les vœux au Foyer Logement prévus le 6 janvier 2022 sont annulés.